

Appel à communs

GRANDIR EN LIEN AVEC LA NATURE

Coopérer sur votre territoire pour favoriser le lien entre l'enfant et la nature par la pédagogie active

Date limite de dépôt du pré-dossier : 22 janvier 2024



1. Contexte

Nos modes de vie contemporains nous tiennent de plus en plus éloignés de la nature. De nombreux chercheurs soulignent les conséquences néfastes pour la santé de cette perte de lien : on parle du « syndrome de manque de nature », un manque d'expérience par les sens, qui a pour conséquence des troubles comportementaux et des problèmes physiologiques.

Or depuis plus de dix ans, les travaux de recherche se multiplient et convergent pour constater les bienfaits du lien à la nature en matière de santé physique (prévention de l'obésité, stimulation du système immunitaire, prévention de la myopie...), de santé mentale (amélioration de la concentration, réduction du stress, gestion des émotions, coopération...) et de capacités cognitives.

Le renforcement du lien entre les enfants et la nature est l'une des pistes porteuses de solutions pour faire face à la crise écologique et climatique actuelle. Il est indispensable que les enfants d'aujourd'hui puissent être régulièrement dans la nature afin d'y vivre des expériences concrètes et développer une relation positive avec celle-ci. L'enjeu est de favoriser le lien au vivant pour les nouvelles générations qui devront faire face au changement climatique et mettre en œuvre les changements de société nécessaires.

Le sujet du besoin de nature, qui a pris une ampleur inédite pendant la crise sanitaire, exerce aujourd'hui un attrait croissant, et est de plus en plus visible dans les médias. De multiples initiatives se développent dans toute la France, en particulier autour de l'école du dehors. On constate que ces actions, souvent très dynamiques, restent encore isolées et minoritaires. De plus, les structures qui les portent n'ont pas nécessairement le temps ni les moyens de créer des ponts entre elles, qui leur permettraient d'être plus résilientes et de participer à construire un fonds commun d'outils et de connaissances accessibles à tous.

Forts de ce constat, en 2022, quatre premières fondations et le 1% pour la Planète France ont décidé de s'associer pour lancer un appel à communs, "Grandir en lien avec la nature", qui a permis de soutenir 27 projets sur l'ensemble du territoire national. En 2023, de nouvelles fondations ont rejoint l'appel à communs pour amplifier la coordination des actions et la dotation globale allouée aux associations, permettant de financer 29 projets dans les 13 régions de France. En 2024, l'appel à communs est reconduit pour une troisième année consécutive, avec l'envie de renforcer ce mouvement.

2. Objectifs

Avec cet appel à communs, nous souhaitons encourager ces initiatives, les renforcer et les inscrire dans la durée par la mise en place d'un environnement favorable à celles-ci dans les territoires. Seule la coopération entre les différents acteurs permettra d'opérer un changement d'échelle, et de rendre le lien à la nature indissociable des pratiques pédagogiques.

Cet appel à communs vise donc à :

- Soutenir la coopération entre les acteurs d'un territoire dans les champs de l'éducation, de l'enfance et de l'environnement, dans l'objectif de se connaître, partager les expériences, mutualiser les compétences, créer un réseau d'entraide pour faire émerger des projets communs.
- Privilégier des modes de gouvernance partagée et les principes d'intelligence collective dans ces dynamiques ainsi que la production d'outils accessibles à tous facilement par une diffusion large et efficace ;
- Essaimer les expérimentations et innovations pédagogiques au sein d'un territoire.
- Donner, via le même dossier, une visibilité supplémentaire aux associations en permettant à une sélection de candidats de présenter leur projet à un large panel de mécènes environnementaux lors des Rencontres pour la Planète 2024, organisées par le collectif 1% for the Planet France : <https://www.onepercentfortheplanet.fr/presentation-des-rencontres/>

3. Critères de sélection

Qui est éligible ?

Cet appel à communs s'adresse aux **associations d'intérêt général, à but non lucratif** sur l'ensemble du territoire national métropolitain et Outre-Mer. Les associations à dimension régionale ou qui ont une expérience sur un large territoire (type parc naturel régional, aire éducative pluri-communale, bassin de vie) nous semblent particulièrement pertinentes pour porter ces dynamiques territoriales. Nous reconduisons la possibilité de financer des projets de dimension nationale. Une nouveauté cette année, une attention particulière sera portée aux projets menés dans les grandes agglomérations, s'adressant en priorité aux enfants les plus éloignés de la nature.

L'association porteuse de la demande sera porte-parole de la dynamique territoriale mise en oeuvre avec les acteurs locaux (associations, institutions publiques, écoles, structures d'éducation à l'environnement, centres de loisirs, accueils petite enfance, collectivités, citoyens) et adoptera des méthodes de gouvernance partagée et d'intelligence collective pour que chaque acteur puisse avoir une juste place dans les décisions.

Quels projets ?

Cet appel à communs veut encourager la diffusion de pratiques mettant l'enfant en contact avec la nature, **de manière régulière et fréquente** (par exemple : écoles du dehors, aires éducatives, animations périscolaires en extérieur, crèches en nature, végétalisation d'espaces éducatifs...).

Cet appel financera la **coordination** et la mise en réseau de ces pratiques à l'échelle territoriale, ainsi que la **production de communs**, des ressources partageables et utilisables par tous et toutes, en libre accès. Pour renforcer le partage des pratiques et les rendre accessibles à tous, nous souhaitons que les ressources produites soient accessibles sur le site de Tous Dehors France : <https://www.tousdehors.fr>. Pour améliorer la connaissance de chaque dynamique territoriale, nous prévoyons d'organiser une rencontre entre lauréats à l'automne 2024, obligatoire pour tous les porteurs de projets sélectionnés.

Les projets composés d'une large diversité d'acteurs représentatifs du territoire seront favorisés.

Exemples de dépenses éligibles :

- Coordination des dynamiques territoriales : participation au salaire d'un(e) coordinateur/coordinatrice, frais de fonctionnement, frais d'équipement et de petit matériel
- Formation et montée en compétence
- Mise en place d'outils de communication interne/externe pour renforcer la coopération des acteurs
- Organisation d'événements, de colloques, de webinaires
- Publication de ressources
- Projets pilotes hébergés par cette dynamique collective
- Recherche-action

Ne pourront être soutenu.e.s :

- Les dépenses lourdes d'investissement et de construction
- Les initiatives à caractère individuel
- - Les projets menés par un collectif restreint à deux associations
- Les projets de sensibilisation strictement ponctuels
- Les voyages scolaires ou projets ponctuels de classe verte

Les projets menés à une échelle géographique trop restreinte (petite commune/communauté de communes) ne seront pas prioritaires.

Quelle pédagogie ?

Ces dynamiques collectives ont pour but de promouvoir la pédagogie par la nature, pédagogie organisée autour des trois piliers suivants :

- Un **contact direct** avec la nature, quel que soit le milieu : sauvage ou domestique, en campagne ou en ville. De préférence, le milieu choisi doit offrir de la diversité, avec suffisamment de place pour le jeu et le mouvement ainsi qu'avec un espace expérimental permettant à l'enfant de créer.
- Un **contact régulier** avec la nature, au moins une fois par mois, tout au long de l'année.
- La **pédagogie active** y est au cœur : l'enfant découvre par lui-même et apprend en faisant. Le jeu libre et non dirigé y est privilégié car il permet le tâtonnement expérimental. Les projets favorisent une approche ludique et sensorielle qui a pour but l'épanouissement de l'enfant et le développement d'une relation émotionnelle avec la nature.

4. Modalités de soutien

Il sera apporté un soutien sous forme d'une **subvention annuelle**.

Les montants alloués pourront être compris **entre 6.000 € et 15.000 €**, selon les besoins du projet. Les projets de portée nationale pourront quant à eux être financés **jusqu'à hauteur de 20.000 €**. Les associations pourront candidater une année supplémentaire, en déposant un nouveau dossier, accompagné d'un bilan de l'année précédente.

Dans le cadre d'une demande de reconduction de soutien, nous serons particulièrement attentifs à la qualité de la pédagogie constatée, au renforcement avéré de la dynamique coopérative et à la publication effective de communs. En même temps que votre dossier de candidature, vous devrez en effet nous fournir des éléments complémentaires sur l'avancée de votre projet suite à un premier soutien de l'appel à communs.

Nous aspirons à financer des projets répartis sur **l'ensemble du territoire national**, à différents niveaux d'avancement, ayant vocation à devenir référents et inscrits dans la durée. Une attention particulière sera portée aux cofinancements publics acquis ou autres gages d'**engagement de partenaires locaux autour du projet**.

Les acteurs devront s'organiser pour désigner **une association responsable du projet** vis-à-vis des fondations, interlocutrice juridique unique, qui recevra l'intégralité du financement, pour ensuite le redistribuer aux partenaires.

5. Comment répondre ?

Pour candidater, il suffit de remplir un **document de pré-sélection** en ligne sur le site de la Fondation Nature & Découvertes jusqu'au **22 janvier 2024** :

<https://fondation.natureetdecouvertes.com/deposer-un-projet/>

IMPORTANT

Dans le formulaire, merci de mentionner dans la rubrique « Contexte », le fait que la demande s'inscrive dans le cadre de l'Appel à communs 2024..

Suite à la présélection du projet, un **dossier détaillé** sera demandé. La date butoir pour l'envoyer est le **22 mars 2024**.

Les demandes seront évaluées par un comité d'experts au cours du printemps.

Les décisions seront communiquées par e-mail **début juillet 2024**.

Les projets lauréats seront financés à partir de **juillet 2024**.



"Ne doutez jamais qu'un petit groupe d'Hommes conscients et engagés puisse changer le monde. C'est même de cette manière que cela s'est toujours produit."
Margaret MEAD, anthropologue.